

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-neuf aout à 19h00, le Conseil Municipal de la commune Le Burgaud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent ZANETTI, maire.

Date de la convocation: le 8 Aout 2018

Présents: Olivia BE, Nathalie PALMERO, Elodie DARDENNE, Didier DUMONT, Julien MAJOREL, Simon POTIÉ, Faustina VERGÉ, Laurent ZANETTI

Absent : Valérie FRANCOIS-MILHORAT, Nadine AMAT, Olivier SANTALUCIA, Jérôme MEILLERE, Gauthier FOUCART

Absent excusé ayant donné pouvoir:

Sabrina ROUAULT à Olivia BE

Secrétaire de séance : Didier DUMONT et Nathalie PALMERO

Début de séance: 19h30

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2018 est adopté à la majorité.

Abstention : Elodie Dardenne

Ordre du Jour :

1- Annulation de la délibération 2018/0025

Cette délibération concerne le vote de la taxe d'aménagement lors du précédent conseil municipal du 27/06/18.

Pour des questions administratives de date, cette délibération a eu lieu trop tôt dans l'année. Elle doit donc être annulée et re-votée à la demande de la préfecture

Annulation votée à l'unanimité

2- Vote du taux de la taxe d'aménagement

Taxe votée à l'unanimité (même taux que celui voté le 27/06 et annulé ci-dessus : 5%)

Taux de 5% applicable au 01/01/2019 pour une durée de 3 ans.

3- DM communal/CCAS

Le centre de loisirs de Launac qui facturait à la commune les journées avec un trimestre de décalage chaque année effectue un rattrapage de facturation cette année afin de retomber sur une facturation à l'année civile classique. De ce fait 2018 il y aura une facturation supplémentaire d'un trimestre qui n'a pas été prévue au budget primitif du CCAS ni communal.

Pour équilibrer le budget, affectation de 5000€ du budget communal au budget su CCAS (qui règle les factures du centre de loisirs)

Affectation de 5000€ voté à l'unanimité

4- Dossier Mairie/Coureau

La commune renonce au droit d'achat de la réserve foncière de Monsieur Coureau suite à une mise en demeure d'acheter transmise par ce dernier comme il était prévu initialement dans le PLU.

De ce fait la réserve foncière n'existera plus et passera en 2AU4 permettant de conserver le projet initial d'aménagement de ce terrain.

A noter : Au vu des nouvelles législations sur les PLU, prévoir une révision générale du PLU de la commune.

Renoncement à l'acquisition de la réserve foncière n°5 voté à l'unanimité.

5- Contrat aidé DURSAPT Marjorie

Marjorie Dursapt effectue des remplacements à l'école depuis l'année dernière. Ces remplacements donnent satisfaction. Recrutement prévu à compter du 3/09 en contrat aidé (nouveau contrat aidé) 20h/semaine pour un an renouvelable une fois.

Recrutement votée à l'unanimité

6- Subvention Trail du Marguestaud

Validation du parcours entre les organisateurs et les propriétaires de la commune impactés par les parcours.

Les organisateurs sollicitent une subvention auprès de la commune. Nous allons revoir l'état du budget à ce jour avec les organisateurs avant la validation d'une potentielle subvention (symbolique)

7- Questions diverses

Montée en débit Internet : pas de nouvelles – durée moyenne 10 mois par expérience des autres mairies. Donc depuis le début des travaux Février, l'entrée en service devrait être en Décembre.

Fin de séance : 20h20